Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20261012-lmc1552566-DE-1-1
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

Publication électronique le : 26 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Laurent DUPORGE, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

SOUTIEN À DÉPARTEMENTS DE FRANCE POUR LE PROJET "DÉPARTEMENTS DATA" POUR UNE GESTION STRATÉGIQUE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

(N°2026-396)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et, notamment, ses articles L.312-1-1 et L.321-4 ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6ème commission « Finances et service public départemental » rendu lors de

sa réunion en date du 29/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Départements de France pour son projet « Départements DATA », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C06-031B01	93031/65748	Associations élus subvention	243 000,00	3 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 octobre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°6

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

SOUTIEN À DÉPARTEMENTS DE FRANCE POUR LE PROJET "DÉPARTEMENTS DATA" POUR UNE GESTION STRATÉGIQUE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Département, en tant qu'administration publique et conformément à l'article L321-4 du code des relations entre le public et l'administration, est tenu de rendre publiques un certain nombre d'informations.

Lancé lors des Assises de l'Association Départements de France en novembre 2023, le projet « Départements DATA », porté par cette dernière, a pour objectif d'engager les Départements dans une gestion stratégique de leurs données au service du diagnostic, de l'aide à la décision, de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques.

Souvent mal identifiées ou sous-utilisées, les données départementales constituent pourtant un levier essentiel au bénéfice du pilotage des politiques publiques, mais aussi de la prospective, de la gestion des risques, de l'anticipation des besoins des usagers, et enfin de l'action au plus près du territoire, et ce, dans des conditions transparentes, résilientes, accessibles et équitables.

La maîtrise au niveau local de cette DATA, éminemment présente dans les territoires et au cœur des missions départementales, ainsi que l'optimisation de son exploitation constituent ainsi un enjeu capital pour les Départements.

S'inscrivant d'ailleurs pleinement dans les propositions de la mission « DATA et Territoires » pilotée par l'État pour améliorer la gouvernance, l'accès, la réutilisation et l'appropriation des données publiques, le projet « Départements DATA » permettra aux Départements de se réapproprier les données dont ils sont producteurs et collecteurs et d'engager l'État dans une communication plus efficace à travers les données. Également, il, nécessitera, à terme, à travers un travail conjoint avec l'ensemble des Départements et les services statistiques de l'État, de consolider à un niveau national une donnée départementale rendue plus intelligible et de rééquilibrer la relation entre les Départements et l'État.

Il est proposé que chaque Département, le Département du Pas-de-Calais y compris, apporte une contribution financière, sous forme de subvention, à hauteur de 3 000 € par an.

Il convient de statuer, et le cas échéant, d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Départements de France pour son projet « Départements DATA ».

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C06-031B01	93031/65748	ASSOCIATIONS ELUS SUBVENTION	243 000,00	26 266,00	3 000,00	23 266,00

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY